

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 229-05-26 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le règlement NUMÉRO 229-05-26 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a été adopté lors de la réunion du 9 juin 2026.

Ce règlement entre en vigueur le 9 juin 2026

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 10 ième jour de juin 2026



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière -trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 10 juin 2026

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 10 juin 2026.



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière -trésorière